

Innovemploi : l'unique "groupement d'employeurs" de l'Essonne

L'association compte aujourd'hui 30 adhérents et vise un objectif de 60 pour la fin de l'année. Sa vocation ? Proposer aux entreprises des salariés à temps partagé, selon leurs besoins.

Ce n'est pas encore entré dans les mœurs, mais les mentalités évoluent. Le partage d'une même personne par deux entreprises – ou plus – est une possibilité offerte par la loi, depuis 1993 ⁽¹⁾. « La formule est simple, explique Bill-Noël Prieto, président d'Innovemploi. L'association (Loi 1901) embauche, sous contrat à durée indéterminée, des salariés (cadres et non-cadres) qu'elle met à la disposition des entreprises adhérentes. » Ces dernières réglant sur

facture les prestations des employés au groupement d'employeurs. Ni portage salarial ⁽²⁾, ni multi-salariat ⁽³⁾, ni pluriactivité ⁽⁴⁾, ni intérim, ce système offre une véritable réponse à l'activité saisonnière, le besoin ponctuel de compétences, les difficultés de recrutement. Voire plus ! « La solution » dans certains cas. Comme pour Brigitte Delpont, gérante de la société Ecomesure à Janvry, nouvelle adhérente d'Innovemploi. « Je cherchais un "office manager" depuis quelque temps sans trouver. Pour une PME, telle que la mienne, un temps partiel est suffisant. Mais ce type de poste correspond à un profil de senior souvent à la recherche d'un plein temps », explique ce chef d'entreprise. « Innovemploi a trouvé à la fois une autre entreprise pour compléter ce temps partiel et l'assistant dont j'avais besoin, en m'offrant exper-

tise et temps de recherche. De plus, je crois que son statut "d'extérieur" à l'entreprise sera bénéfique pour notre management "qualité", pré-



Sophie Bernard, responsable du développement du groupement, ouvre Innovemploi au monde des syndicats professionnels.

cise Brigitte Delpont. Bien que répondant à de réels besoins, le temps partagé reste confidentiel. Créé en 2001 à l'initiative de la CCI Essonne, du Centre des jeunes dirigeants de l'Essonne, de l'association Partenance et rejoint par la

CGPME avec Philippe Laviolle en tant que vice-président, Innovemploi – unique "groupement d'employeurs" de l'Essonne – compte aujourd'hui 30 adhérents pour 14 salariés, placés à temps plein et partiel. « Un chiffre à doubler d'ici la fin 2005 », pour Sophie Bernard, récemment recrutée par l'association pour en promouvoir l'action.

« L'obstacle culturel (on ne partage pas facilement !) et le déficit d'information expliquent en grande partie cette situation », conclut-elle, bien décidée à relever ce challenge. ●

Pierre Talbot

LE POINT DE VUE D'UN SALARIÉ

Salarié d'Innovemploi à temps plein depuis trois ans, Alain Vannier (50 ans), directeur financier et administratif, partage son temps entre deux entreprises ⁽¹⁾. « Pour moi, le temps partagé n'est ni un pis-aller ni une voie de garage, mais une nouvelle façon de travailler, explique-t-il. Je ne viens pas en remplacement de quelqu'un et j'apporte à ces deux entreprises une valeur ajoutée de compétences », poursuit-il. Fruit du hasard, sa rencontre avec le groupement lui a néanmoins procuré ce qu'il cherchait : un travail à sa mesure, à plein temps et à durée indéterminée. Son expérience est d'autant plus intéressante qu'elle lui a donné l'occasion de tester le "maillage" du groupement, à savoir l'organisation du relais lorsqu'un employeur n'a plus besoin de son "temps partagé". « Innovemploi a parfaitement anticipé l'échéance, et a remplacé mon mi-temps sans rupture. »

⁽¹⁾ Arca Formations à Evry et Orthoplus à Igny.

(1) Articles L.127-1 à L.127-9 du Code du travail.

(2) Le "porté" passe par une société de portage qui le paie et facture ses prestations à ses clients.

(3) Le salarié possède plusieurs contrats de travail.

(4) Cumul des statuts de salarié et de non-salarié.